
Nombre de membres

en exercice: 9

Présents : 6

Votants: 6

Séance du 14 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le quatorze avril l'assemblée régulièrement convoquée le 14 avril 2025, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Chantal JEANSON LAMBERT, Jean François DE MUER, Olivier DOUILLET, Hervé GAND, Guy LARDENOIS, Sylvie NICOLLE

Représentés:

Excuses: Rachel BILLON, Hubert PILLOY

Absents: Kévin RAULET

Secrétaire de séance: Sylvie NICOLLE

Ordre du jour :

- Vote du Compte Financier Unique 2024
- Affectation du résultat de fonctionnement 2024
- Vote des taux des impôts directs locaux 2025
- Subventions aux associations
- Vote du Budget primitif 2025
- Location en herbe 2025 des parcelles ZB 50 et ZB 37
- Questions diverses

Délibérations du Conseil Municipal :

Objet: Approbation du Compte Financier Unique 2024 - DE 202504 008

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la Commune de Seigneulles ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Hors la présence de Madame Chantal JEANSON LAMBERT, Maire, le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Hervé GAND, 1er Adjoint, délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 dressé par Chantal JEANSON LAMBERT après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	23 015.47			156 420.72	23 015.47	156 420.72
Opérations exercice	45 786.24	24 278.09	71 005.93	110 816.00	116 792.17	135 094.09
Total	68 801.71	24 278.09	71 005.93	267 236.72	139 807.64	291 514.81
Résultat de clôture	44 523.62			196 230.79		151 707.17

Restes à réaliser	490.00				490.00	
Total cumulé	45 013.62			196 230.79	490.00	151 707.17
Résultat définitif	45 013.62			196 230.79		151 217.17

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5. Approuve le Compte Financier Unique 2024 de la Commune de Seigneulles.

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement 2024 - DE 202504 009

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 196 230.79**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	156 420.72
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	50 928.37
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	39 810.07
Résultat cumulé au 31/12/2024	196 230.79
A.EXCEDENT AU 31/12/2024	196 230.79
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	45 013.62
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	151 217.17
B.DEFICIT AU 31/12/2024	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Objet: Vote des taux des impôts directs locaux 2025 - DE 202504 010

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Madame le Maire propose de maintenir les taux des impôts directs locaux.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe d'habitation : 8.84 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 35.14 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 8.63 %
- cotisation foncière des entreprises : 8.75 %

CHARGE Madame le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux,
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Objet: Subventions aux associations - DE 202504 011

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes, au titre de l'année 2025 :

- Souvenir Français : 35.00€
- Association "Le P'tit four, Café associatif" : 200.00€

Objet: Vote du Budget primitif 2025 - DE 202504 012

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2025 de la Commune de SEIGNEULLES,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif 2025 par nature comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	180 584,00	259 510,17
Investissement	138 750,62	138 750,62

Objet: Location en herbe 2025 des parcelles ZB 50 et ZB 37 - DE 202504 013

Madame le Maire informe que Monsieur Frédéric FRANCOIS, domicilié à Seigneulles, souhaite pouvoir renouveler, pour l'année 2025, la location en herbe des parcelles ZB 50 au lieu-dit "Closure" et ZB 37 "La Chalaide".

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte de renouveler, pour l'année 2025, la location en herbe des parcelles ZB 50 au lieu-dit "Closure" et ZB 37 "La Chalaide", à Monsieur Frédéric FRANCOIS, au coût de 50.00€ chacune des deux parcelles,
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Objet: Rénovation de la toiture du bâtiment technique de la mairie : demande de subvention DETR - DE 202504 014

Madame la Maire expose que le projet de rénovation de la toiture du bâtiment technique de la mairie constitue la seconde et dernière phase de réhabilitation de l'ensemble de la mairie, la première datant de 2015 avec la réhabilitation globale du bâtiment de la mairie. Le bâtiment technique se compose d'un atelier, du préau et d'un garage. La toiture existante, d'une surface totale de 130 m², est en fibrociment non amianté et nécessite d'être changée. La faible pente de la toiture nous oblige à poser de la tôle en bac acier.

Le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis, à 14 778.00 € HT soit 17 733.60 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention d'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

DEPENSES		RESSOURCES		
Nature des dépenses	Montant total HT	Nature des Ressources	Montant Sollicité	Pourcentage
1 - Travaux		1 - Aides publiques		
Diagnostic amiante	183,33 €	DETR	8 867 €	60,00%
Réfection toiture préau atelier et garage	14 594,70 €			
	1 -	Autres (autofinancement)		
2 - Aléas et imprévus (cf. * pour calcul de la part éligible)		Fonds propres	5 911 €	40,00%
3 - Dépenses connexes (honoraires, maîtrise d'oeuvre, assurance, publication marché, CSP5.) (cf. ** pour calcul de la part éligible)		Emprunts		
		Crédit-bail		
4 - Loyers (sur 5 ans) (inscrire un montant négatif)		Autres aides Privées CAF par exemple		
Total dépenses***	14 778 €	Total ressources	14 778 €	100,00%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la réalisation du projet de rénovation de la toiture du bâtiment technique de la mairie présenté et estimé à 14 778.00 € HT,
- approuve le plan de financement exposé,
- autorise Madame la Maire à solliciter une subvention d'Etat au titre de la DETR 2025,
- autorise Madame la Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 14 avril 2025